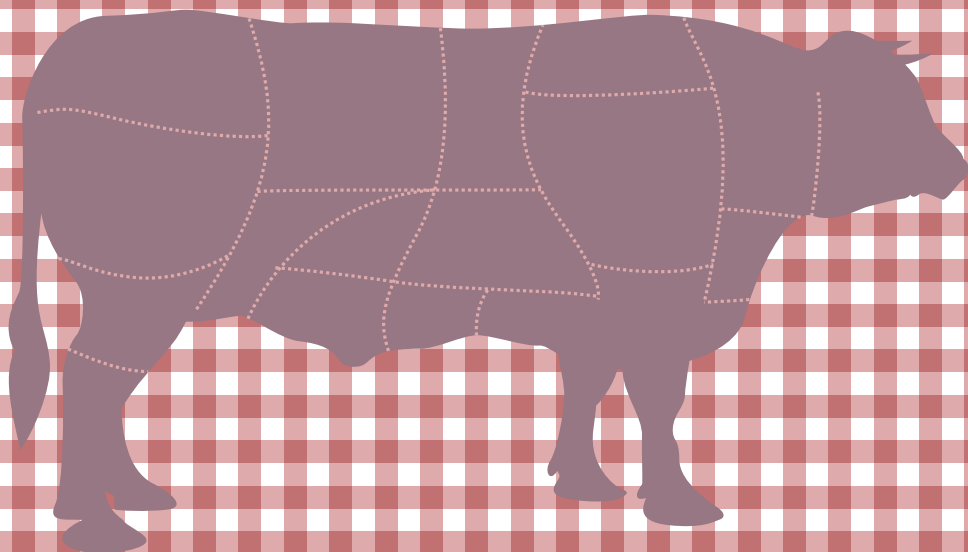


INSTAURER UNE TAXE SUR LES GRAISSES

UNE BONNE IDÉE ?



INTRODUCTION

Instaurer une taxe sur les graisses présentes dans les aliments est une idée de plus en plus évoquée en tant que moyen visant à modifier les comportements alimentaires et, ainsi, à lutter contre l'obésité. Des pays tels que la Hongrie et le Danemark sont récemment allés dans ce sens. Depuis le 1^{er} septembre, la Hongrie a en effet mis en place une taxe sur les produits excessivement salés, sucrés ou gras. Elle a été suivie par le Danemark, qui, le 1^{er} octobre, a instauré une taxe sur les graisses saturées que contiennent les produits alimentaires. Concrètement, tous les aliments avec plus de 2,3% d'acides gras verront leurs prix augmenter de 2,15 euros par kilogramme de graisses saturées. En France, le gouvernement planche également sur une taxe sur les sodas. Néanmoins, celle-ci est d'ores et déjà critiquée car elle ne concerne ni les sodas light, bien qu'ils soient souvent remis en cause en raison de l'aspartame qu'ils contiennent, ni les jus de fruit, alors que certains se composent d'une quantité excessive de sucres ajoutés¹.

La question de l'instauration d'une telle taxe en Belgique peut dès lors se poser, certains parlementaires ayant d'ailleurs déjà émis leur avis sur la question. Ce système permettrait-il de lutter efficacement contre l'obésité ? Inciterait-il réellement les gens à modifier leurs habitudes alimentaires, et à en adopter de plus saines ? Imiter nos voisins européens serait-il une bonne idée, ou faut-il plutôt privilégier d'autres pistes ? C'est à ces questions que cette publication se propose de répondre...

¹ « Danemark : une taxe pour lutter contre la malbouffe », *L'Avenir*, 3 octobre 2011 : http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20111003_00053664

UN OBJECTIF LOUABLE, MAIS...

L'intention derrière l'instauration d'une telle taxe est à première vue extrêmement louable. En rendant la malbouffe plus coûteuse et les aliments sains plus avantageux, les partisans de ce système affirment qu'il permettrait de réduire le taux d'obésité croissant de la population belge, surtout chez les jeunes. C'est entre autres l'avis de la sénatrice Sp.a Marleen Timmerman, une des premiers parlementaires à s'être penchés sur la question, ainsi que du CD&V Tom Dehaene².

Cette mesure permettrait également, dans un second temps, de réduire les dépenses publiques en soins de santé. En effet, comme l'explique Jean Nève, président du Conseil supérieur de la Santé, « les graisses saturées sont les lipides les plus dangereux en termes de santé. [...] Elles peuvent, quand elles sont trop consommées, conduire à l'accumulation de matières grasses dans notre corps, dont nos artères, ce qui peut déboucher notamment sur des maladies cardio-vasculaires. »³

Toutefois, les détracteurs d'un tel système arguent que, si c'est intéressant pour remplir les caisses de l'État, ce n'est pas suffisant pour changer les habitudes alimentaires. La preuve en est qu'au Danemark, les supermarchés ont été dévalisés quelques jours avant l'instauration de la taxe par ceux qui souhaitent faire des stocks à moindre prix... Un responsable danois a d'ailleurs estimé à cinq jours l'effet dissuasif d'une telle mesure⁴. On évoque également la comparaison avec le paquet de cigarettes, dont l'augmentation du prix n'a eu qu'une faible influence sur la consommation. Du côté politique, cet argument est évoqué par la N-VA⁵. Cosmeos, la Fédération belge des entreprises de distribution, est également de cet avis. Son administrateur délégué, Dominique Michel, affirme d'ailleurs : « Nous sommes contre à 100%. Selon nous, cette mesure n'a aucun sens. Ce n'est pas en augmentant le prix du paquet de chips que l'on diminuera la consommation de chips. »⁶ La Fédération de l'Industrie

² « Santé publique : des accises sur les frites ? », *L'Echo*, 4 octobre 2011

³ « Bientôt une taxe sur les mauvaises graisses ? », *La Libre Belgique*, 4 octobre 2011

⁴ *Ibid*

⁵ « La N-VA ne veut pas de taxe «graisse» », *Le Soir*, 3 octobre 2011 : <http://www.lesoir.be/actualite/belgique/2011-10-03/la-n-va-ne-veut-pas-de-taxe-graisse-867324.php>

alimentaire (Fevia) partage cette opinion. Son directeur général, Chris Moris, est catégorique : « Pas mal d'études démontrent qu'il n'est pas prouvé, sur un plan scientifique, qu'on puisse changer le comportement alimentaire en imposant des taxes sur l'alimentation. Pour que cela ait des effets, il faudrait que le niveau des taxes soit très élevé afin que l'achat des produits devienne inabordable. On aurait affaire à une mesure antisociale. Pour cette raison, nous pensons que ce n'est pas la bonne approche. »⁷

Un autre contre-argument généralement avancé est que la mise en place de ce système comporterait un coût non négligeable. Il faudrait en effet modifier les emballages des produits, ainsi que multiplier les contrôles afin d'évaluer la quantité de graisse présente dans les aliments. Ce coût se répercuterait inévitablement sur le consommateur⁸.

Enfin, cette taxe aurait un côté stigmatisant⁹ car elle ne distinguerait pas les graisses naturelles présentes dans la viande et les produits laitiers, des graisses industrielles que l'on retrouve dans la junk food. Or, ce sont surtout ces dernières qui tendent à augmenter le risque de maladies cardio-vasculaires.

CONCLUSION

⁶ « Danemark : une taxe pour lutter contre la malbouffe », *L'Avenir*, 3 octobre 2011 : http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20111003_00053664

⁷ « Bientôt une taxe sur les mauvaises graisses ? », *La Libre Belgique*, 4 octobre 2011

⁸ « Danemark : une taxe pour lutter contre la malbouffe », *L'Avenir*, 3 octobre 2011 : http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20111003_00053664

⁹ *Ibid*

Poser la question de l'instauration d'une taxe sur les graisses a au moins le mérite d'ouvrir le débat sur un thème primordial. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère l'obésité comme un enjeu majeur de santé publique et définit comme premier défi mondial la lutte contre les maladies cardio-vasculaires.

L'intention initiale est, à première vue, extrêmement louable. Néanmoins, comme expliqué ci-dessus, de sérieux doutes subsistent quant à l'efficacité d'un tel système. Rien ne prouve que cela permettrait de limiter la consommation de produits gras ; les expériences déjà réalisées suggèrent même le contraire.

De plus, cela ne devrait pas faire oublier toute l'importance qui doit être accordée au volet prévention. Toutefois, si l'on veut aller plus loin car l'on se rend compte que la prévention, à elle seule, ne suffit pas toujours, d'autres mesures plus efficaces pourraient être envisagées.

Ainsi, une approche inverse, bien que difficilement réalisable en cette période de crise, pourrait être étudiée. Plutôt que d'augmenter le prix des produits gras, on pourrait envisager de rendre les aliments sains plus accessibles, via une baisse de TVA, par exemple. La carotte plutôt que le bâton, en quelque sorte...

Attirons aussi l'attention sur l'importance d'une meilleure collaboration avec l'industrie agroalimentaire. Œuvrer à l'amélioration de la composition des produits, en diminuant les quantités de sel et d'acides gras, tout en conservant leurs qualités organoleptiques (goût, texture...), est un défi à relever en matière de santé publique.

BIBLIOGRAPHIE

INSTAURER UNE TAXE SUR LES GRAISSES

- « Le Danemark, premier pays à introduire une taxe sur les graisses », Le Soir, 1 octobre 2011 : <http://www.lesoir.be/actualite/monde/2011-10-01/le-danemark-premier-pays-a-introduire-une-taxe-sur-les-graisses-867007.php>
- « La N-VA ne veut pas de taxe «graisse» », Le Soir, 3 octobre 2011 : <http://www.lesoir.be/actualite/belgique/2011-10-03/la-n-va-ne-veut-pas-de-taxe-graisses-867324.php>
- « Danemark : une taxe pour lutter contre la malbouffe », L'Avenir, 3 octobre 2011 : http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20111003_00053664
- « Santé publique : des accises sur les frites ? », L'Echo, 4 octobre 2011
- « Bientôt une taxe sur les mauvaises graisses ? », La Libre Belgique, 4 octobre 2011

Auteur : Elise Ottaviani
Décembre 2011

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be